



Le parcours « nouvelle VAE »

Janvier 2025

La loi du 21 décembre 2022 instaure un accès universel et simplifié à la VAE qui est accessible à toute personne justifiant d'une « activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée ».

*Il s'agit d'un schéma concernant « la nouvelle VAE », pour les 24 certifications éligibles dans le domaine du care.
Pour toute autre certification, le candidat devra passer par le **parcours VAE issu de la loi de 2002**.*

Étape	Parties prenantes	Rôle	Apport	Public cible
Connexion et choix du projet	Candidat, PRC (non obligatoire)	Le candidat se connecte au site France VAE , choisit son projet de certification avec ou sans l'aide d'un PRC et dépose sa candidature (voir la liste des PRC).	Orientation, choix de certification, dépôt de candidature.	Tous les candidats
Sélection de l'accompagnateur	Candidat	Le candidat sélectionne un architecte accompagnateur de parcours depuis la plateforme.	Choix éclairé de l'accompagnement méthodologique.	Tous les candidats
Échange et faisabilité du projet	Architecte accompagnateur de parcours	L'architecte accompagnateur examine la faisabilité du projet avec le candidat, construit un parcours personnalisé et mobilise le financement auprès de « France VAE ».	Parcours personnalisé, mobilisation du financement.	Tous les candidats
Avis de recevabilité	Certificateur	L'architecte accompagnateur envoie le dossier de faisabilité au certificateur qui examine ce dossier et prononce un avis de recevabilité.	Validation de la recevabilité.	Tous les candidats
Rédaction du dossier de validation	Candidat, Architecte accompagnateur	Le candidat rédige un dossier détaillant et analysant les principales activités exercées. L'architecte accompagnateur guide le candidat et transmet ensuite le dossier au certificateur. Il peut également préconiser des formations complémentaires.	Documentation des compétences, guidance, recommandation de formations complémentaires.	Tous les candidats
Passage devant le jury VAE	Candidat, Jury VAE	Le candidat passe un entretien ou une mise en situation professionnelle avec le jury VAE. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie des blocs de compétence.	Validation des acquis, attribution de la certification.	Tous les candidats
Entretien post-jury (si nécessaire)	Architecte accompagnateur de parcours	En cas de validation partielle, l'architecte propose un entretien post-jury au candidat.	Planification des étapes suivantes en cas de validation partielle.	Candidats avec validation partielle